

Délibération CA 2024 / 04 / 09 – 1

Point 6 de l'Ordre du Jour :
DATES de FERMETURE de l'ÉTABLISSEMENT 2024-2025
Document transmis aux Administrateurs

ANNEXE 1

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration **approuvent** les dates de fermeture de l'Établissement pour l'année universitaire 2024-2025.

Résultat du vote :

| | |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 30 |
| Hors Présidente | |
| Nombre de votants | 22 |
| Présents | 19 |
| Représentés | 3 |
| Nombre de REFUS de VOTE | 0 |
| Nombre de VOTES POUR | 18 |
| Nombre de VOTES CONTRE | 4 |
| Nombre d'ABSTENTIONS | 0 |

Fait le 10 avril 2024

Hélène BOULANGER
Présidente**Publicité et modalités de recours :**

- affichée le 11 AVR. 2024
- mise en ligne sur l'intranet le 11 AVR. 2024
- transmission au Recteur Chancelier des Universités le 11 AVR. 2024

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération : dans un délai de 2 mois suivant son affichage, ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.